

Commune d'Etreville

Compte rendu de la réunion de conseil du 28 septembre 2009

Proposition d'échelonnement de paiement de la taxe de raccordement

L'échelonnement du paiement de la participation aux frais de branchement est retenu. Il se fera en 3 fois, réparti tous les 2 mois à partir de la date de mise en service du réseau pour les maisons déjà construites.

Remplacement du chauffe-eau de la maison des associations

Terrains

Vente de 2 parcelles constructibles pour un montant de 90 500 €.

Rachat du terrain à l'EPFN pour 62 080 €. 1 ha reste en propriété à la commune

Café-épicerie

Cyril, le locataire, étend son activité de restauration en faisant pizzeria. La commune, propriétaire de l'immeuble, s'engage à effectuer les travaux concernant la modification de la structure et demande une subvention d'Etat.

Enquête publique sur l'agriculture : recensement agricole en 2010

Tarifs de la cantine :

Le tarif passera de 3,15€ à 3,30€ le repas au 01/01/2010.